



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2020-128

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2020

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2020-08-11-005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU CONFIAIT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME À MME CAMILLE DE WITASSE-THEZY, SOUS-PRÉFÈTE DE DIE , (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2020-08-11-005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU
CONFIANT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE
MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
À MME CAMILLE DE WITASSE-THEZY,
SOUS-PRÉFÈTE DE DIE ,

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° _____ EN DATE DU _____
CONFIAANT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
À MME CAMILLE DE WITASSE-THEZY, SOUS-PRÉFÈTE DE DIE ,

Le préfet de la Drôme

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant M. Patrick VIEILLESCAZES, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Bertrand DUCROS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

VU le décret du 04 juillet 2019 nommant Mme Camille de WITASSE-THEZY, Sous-Préfète de Die ;

Considérant l'absence du département de M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme, de M. Patrick VIEILLESCAZES, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme et de M Bertrand DUCROS, sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

ARRÊTE

Article 1 : Mme Camille de WITASSE-THEZY, Sous-Préfète de Die, Drôme, est chargée de la suppléance du Préfet de la Drôme du mercredi 12 août 2020 de 06h30 à 17h30 .

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Camille de WITASSE-THEZY en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le Préfet et M. le Sous-Préfet, Mme la Sous-Préfète désignée pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 11 août 2020

Pour le préfet, par délégation,

- signé-

Patrick VIEILLESZAZES

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr